

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le cinq décembre vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, CHILON, BENESTON, BATONNEAU, DEZE, LAVIELLE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GUILBAUD, HALLIEN, NION.

Etaient excusés : Mme PAINBLANC, Mr GILBERTON.

Il est donné lecture de la séance du 07 novembre 2011, dont le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

☞ Monsieur BOISDRON donne un compte rendu du rapport annuel de l'Office de Tourisme qui a enregistré 12 000 visites dont 6 000 visiteurs, en 2011, ont été hébergés sur le territoire. La taxe de séjour a rapporté plus de 7000 €. Une liaison de sentier de randonnée pour les cyclistes et les cavaliers est en projet entre les régions de Descartes et Bourgueil.

☞ Madame FRAISSE informe que les travaux de la mairie sont momentanément arrêtés. Ils reprendront la semaine prochaine. Les travaux de l'église avancent normalement, un rendez-vous de chantier aura lieu jeudi 8 décembre à 15 H 30. Elle fait part d'une fuite d'eau sur le réseau et propose que l'entreprise OSSANT vienne dégager les canalisations à l'aide d'une mini pelle pour vérifier d'où provient la fuite.

☞ Madame BATONNEAU présente une maquette du site internet. La page d'accueil ne donne pas satisfaction, il faut modifier la mise en page et les couleurs. Un devis a été demandé pour réactualiser les plans de Benais avec les nouvelles dénominations de rues.

☞ Une délégation du Conseil Municipal a répondu à l'invitation formulée par la brigade de gendarmerie de Chinon qui proposait la visite du centre d'appels de la gendarmerie situé à Tours. Les conseillers ont pu visiter ce centre opérationnel qui reçoit et traite en moyenne 265 appels par jour. A cette occasion et face au nombre de vols croissant en cette période de l'année, les élus ont été invités à rappeler à leurs concitoyens que la prudence et la vigilance sont primordiales pour limiter les délits.

☞ Monsieur POTIRON fait un point sur les questionnaires envoyés à la population concernant le plan communal de sauvegarde. Une centaine de réponses sont parvenues, à ce jour, à la mairie. Une réunion avec les services de la DDT est prévue le 8 décembre pour poursuivre l'élaboration de ce P.C.S.

☞ Madame LAVIELLE donne un compte rendu du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable. Le prix de l'eau potable va sensiblement baisser en 2012. Par contre pour répondre aux obligations réglementaires, le prix de l'abonnement va augmenter et celui du mètre cube va baisser.

TRANSFERT DE COMPETENCE ENFANCE ET JEUNESSE - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ET ASSURANCE

Madame le Maire explique que dans le cadre du transfert de compétence Enfance et Jeunesse, il faudra passer des conventions avec la communauté de communes notamment en matière de mise à disposition des équipements, des locaux et du personnel ainsi que le transfert des contrats d'assurance concernés par cette compétence.

Dans plusieurs cas, l'avis de la CLECT et le rapport qu'elle rendra seront au préalable nécessaires.

Toutefois, afin d'être réactif et que certaines conventions, en cours d'élaboration, soient signées en temps et en heure,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, devra :

- ATTRIBUER au Maire une délégation de signature pour toutes les conventions et autres pièces administratives liées au transfert de la compétence Enfance et Jeunesse concernant les affaires de ressources humaines, de matériel, d'inventaire, de bâtiment et de répartition des charges.

- AUTORISER le Maire à signer les contrats d'assurances au titre de la substitution par la Communauté de Communes des engagements pris par la Commune en matière de Responsabilité Civile et de garantie des équipements concernés.

- PRENDRE acte que les conventions ainsi signées seront par la suite présentées au Conseil sous forme d'information.

TRANSFERT DE COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » AU SIEIL

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le SIEIL, dont la commune est membre, a modifié ses statuts par délibération du Comité syndical du 2 décembre 2010, approuvés par Arrêté inter préfectoral du 15 avril 2011.

Dans le cadre de ses nouveaux statuts, le SIEIL s'est notamment doté de la compétence « Éclairage public ». Conformément à l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal, s'il le souhaite, doit délibérer sur le transfert au SIEIL de cette nouvelle compétence « Éclairage public ».

Le Conseil municipal prend connaissance du règlement d'usage de la compétence « Éclairage public » tel qu'adopté par le Comité syndical du SIEIL le 2 décembre 2010.

Le Conseil municipal est informé que le transfert de compétence « éclairage public » entraîne :

☞ le transfert complet de la compétence au SIEIL soit la maintenance et la maîtrise d'ouvrage des travaux (article L5211-18 CGCT),

☞ la commune a préalablement informé le SIEIL des contrats conclus et en cours en matière d'éclairage public,

☞ les contrats de fourniture d'énergie restent à la charge de la commune (cf. statuts du SIEIL),

☞ le patrimoine existant en éclairage public sur la commune est mis à disposition du SIEIL pendant toute la durée du transfert de compétence (article L1321-1 CGCT),

☞ le patrimoine nouvellement créé par le SIEIL est inscrit à l'actif de celui-ci pour toute la durée du transfert de compétence,

☞ le SIEIL prend en charge les assurances nécessaires à l'exercice de cette compétence,

☞ la compétence ainsi transférée ne peut être reprise avant 5 ans à compter de la date du présent transfert (articles L5211-19 et L5211-25-1 du CGCT),

☞ la compétence peut être transférée dès lors que l'audit complet des installations a été réalisé et la sécurisation du patrimoine existant effectuée ou engagée conformément aux prescriptions de l'audit,

S'agissant des contributions financières, conformément au CGCT et aux statuts du SIEIL, la commune verse :

➤ pour l'exercice de la compétence et les coûts de fonctionnement de celle-ci : une cotisation par habitant qui sera fixée par le Comité syndical du SIEIL,

➤ pour la maintenance : le Comité syndical du SIEIL fixe un coût d'objectif au point lumineux. En fonction des prix obtenus dans les marchés publics passés par le SIEIL, le coût le plus favorable est retenu pour participation de la commune. La différence est assumée par le SIEIL.

➤ pour les travaux neufs : les taux des fonds de concours apportés par la commune seront arrêtés par délibérations concordantes du Comité syndical du SIEIL et de la commune.

Après lecture de l'ensemble de ces éléments au Conseil municipal, Madame le Maire propose au Conseil municipal le transfert de la compétence « Éclairage public » de la commune au SIEIL.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEIL validés par Arrêté inter préfectoral du 15 avril 2011,

Vu le règlement d'usage de la compétence « Éclairage public » voté par le Comité syndical du SIEIL,

Vu l'audit du patrimoine « Éclairage public » de la commune réalisé en mars 2010 par SOGREAH CONSULTANTS

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de transférer au SIEIL la compétence « Éclairage public » de la commune dans les conditions susvisées,

Précise que le transfert de compétence prendra effet le 1^{er} janvier 2012,

Précise que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIEIL pour information du Comité syndical.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL – RAPPORT D'ACTIVITE 2010

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à la connaissance de l'Assemblée le rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce document présenté et commenté par Madame le Maire, également vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et approuve ce rapport annuel.

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire propose de renouveler le contrat d'entretien pour les équipements de chauffage au gaz des bâtiments communaux suivants : salle des fêtes et cuisine attenante, cantine scolaire, église (radiants mobiles), école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. DECIDE de retenir l'entreprise SVELYS à ST PIERRE DES CORPS dont le coût du contrat d'entretien annuel pour les bâtiments désignés ci-dessus s'élève à 1 448,97 € HT, soit 1 732,97 € TTC. L'assistance dépannage 7 jours/7 pour la salle des fêtes est incluse.

Le contrat d'entretien prendra effet au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

. DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents correspondants.

REMBOURSEMENT FRAIS DE NETTOYAGE TERRAIN EN BORDURE DU CHEMIN DE RANDONNEE DERRIERE LE CHATEAU

Monsieur BOISDRON fait part au Conseil Municipal que, lors du nettoyage du chemin de randonnée passant le long du château, le terrain d'un particulier débordait de débris divers déposés illégalement par des personnes autres que le propriétaire. Il a été proposé de procéder aux travaux qui permettront de faire cesser ces dépôts illégaux et de lui demander le remboursement des frais occasionnés. Le propriétaire a donné son accord préalablement à la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte d'effectuer ces travaux et de demander le remboursement. Une facture sera établie pour le montant des frais engagés.

DEMANDE D'IMPLANTATION DE POSTES DE TIRS SURELEVES SUR LES TERRITOIRES COMMUNAUX CONCEDES A LA SOCIETE CYNEGETIQUE COMMUNALE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Société Cynégétique Communale de BENAIS demandant l'autorisation d'installer des postes de tir surélevés (miradors) dans les parcelles de la commune situées le long de la D 69 afin d'augmenter la sécurité. L'installation se fera sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'implantation de 15 à 20 miradors en 2011. Construits en bois de pin, ils seront situés à quelques mètres à l'intérieur des parcelles et seront peu visibles depuis la route. Un plan sera déposé en mairie avec les lieux d'implantation. Ce genre d'initiative est encouragé par l'O.N.F.

Madame le Maire donne un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 22 novembre entre les élus de la commune, représentants locaux et départementaux de la société cynégétique, les vigneron qui avaient souhaité répondre à l'invitation, les représentants de la gendarmerie ainsi que des représentants de l'ONF au sujet des dégâts provoqués par des sangliers.

PROJET « ECO ECOLE 2011-2014 » MENE PAR LES CLASSES DE CP ET CE1 A BENAIS

Madame le Maire donne lecture d'un courrier des enseignantes de BENAIS l'informant de l'inscription au projet Eco-Ecole de l'école primaire de BENAIS, piloté par la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe et soutenu par l'Education Nationale. Le thème choisi est **la biodiversité**. Rappelons que l'école a déjà été labellisée en 2011 pour le tri des déchets. Le Conseil Municipal approuve et encourage ce projet citoyen pédagogique et novateur.

NOUVEAU DISPOSITIF D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à titre expérimental, pour les années 2010, 2011 et 2012, un nouveau contexte législatif et réglementaire encadre la mise en œuvre de l'entretien professionnel au sein des collectivités territoriales, se substituant à la notation.

Ce nouveau dispositif (non obligatoire) :

- permet de mieux accompagner l'agent dans son parcours professionnel
- permet de mieux prendre en compte ses besoins (évolution de carrière, formation, organisation...)

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer, dès 2011, l'entretien professionnel à tous les agents fonctionnaires de la commune de BENAIS en lieu et place de la notation.

MODIFICATION DES COMITES CONSULTATIFS DE LA CCPB

Madame le Maire donne lecture du courrier de la CCPB l'informant du renouvellement des comités consultatifs qui sont mis en place pour une durée de un an et non pour la durée du mandat. Le Conseil Municipal décide de modifier la liste des élus siégeant au sein des comités consultatifs comme ci-après :

- . Gens du voyage : Mme RIOCREUX Stéphanie, Mr BOISDRON Claude
- . Développement économique : Mr POTIRON Thierry, Mme DEZE Françoise
- . Bâtiments publics : Mr BOISDRON Claude, Mr GUILBAUD Michel
- . Voirie : Mr BOISDRON Claude, Mr GUILBAUD Michel,
Mr GILBERTON Luc
- . Développement durable et aménagement de l'Espace : Mme PAINBLANC Nathalie,
Mme RIOCREUX Stéphanie, Mr HALLIEN Cyrille
- . Habitat et Cadre de Vie : Mme FRAISSE Marie-Neige, Mlle BENESTON Chrystèle
- . Enfance et Jeunesse : Mme BATONNEAU Catherine, Mme FRAISSE Marie-Neige
- . Action Sociale : Mme LAVIELLE Nelly, Mme FRAISSE Marie-Neige
- . Tourisme : Mme CHILON Michèle, Mr POTIRON Thierry,
Mme LAVIELLE Nelly
- . Communication : Mme PAINBLANC Nathalie, Mme RIOCREUX Stéphanie
- . Risques technologiques et naturels majeurs : Mr BOISDRON Claude, Mr POTIRON Thierry,
Mr NION Pierre

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention entre la CCPB et l'association Toboggan qui détermine le montant de la subvention annuelle 2012 telle que prévue par le groupe de travail.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour le Plan Local d'Urbanisme a été lancée auprès de 6 bureaux d'étude. Le choix se fera courant janvier avec le soutien et l'assistance des services de la DDT.
- Madame le Maire rappelle que les vœux auront lieu le samedi 7 janvier à 18 H 00 et demande aux conseillers de faire parvenir des photos pour le diaporama que prépare Madame BATONNEAU.
- Madame le Maire fait part d'une demande du CCAS de Bourgueil qui organise avec l'ASSAD une séance de cinéma à Bourgueil le 8 décembre. Madame Anne BOISDRON s'est proposée pour le transport des personnes intéressées qui n'auraient pas de solution de déplacement.
- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la récente nomination de Monsieur Pierre NION en qualité de médaillé « Jeunesse et Sport » pour son engagement associatif au sein du club de Tennis de Table. Le Conseil Municipal le félicite chaleureusement et le remercie pour son engagement. Elle précise que Monsieur Pierre NION a également été nommé « Ambassadeur du Parc Naturel Régional », le Conseil Municipal lui adresse ses félicitations et tous ses encouragements pour cette nouvelle mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.